

## Règlement communal temporaire de circulation

### *Route barrée Grand-Rue à Eischen*

En raison du réaménagement de la Grand-Rue à Eischen, le collège échevinal, lors de sa séance du 28 mai 2024, a voté un règlement de circulation temporaire avec la teneur suivante :

- Art. 1<sup>er</sup> : Du mercredi, 29 mai 2024, à partir de 7h00 jusqu'au vendredi, 26 juillet 2024 inclus, la circulation à Eischen est réglée comme suit :
- interdiction de circulation sur le tronçon limité à la hauteur du carrefour avec la rue de l'Eglise et le CR105 ;
  - abrogation du sens unique dans la rue de l'Eglise.
- Art. 2 : La réglementation en question sera signalée conformément aux prescriptions afférentes du Code de la Route.
- Art. 3 : Les infractions aux prescriptions du présent règlement seront punies conformément à l'art. 26 de la loi du 13 juin 1994 relative au régime des peines.

Eischen, le 28 mai 2024  
Pour le Collège Échevinal

Le Secrétaire

Paul Reiser



Le Bourgmestre

Serge Hoffmann

